

**CONSULTATION TECHNIQUE INTERNATIONALE
FAO/PNUD SUR
LA GESTION DES AIRES PROTEGÉES ET LE
DEVELOPPEMENT RURAL DURABLE
*COMMENT LES CONCILIER?***

**Harare, Zimbabwe
26 – 29 octobre 1999**

RAPPORT FINAL

**ORGANISATION DES NATIONS UNIES POUR L'ALIMENTATION
ET L'AGRICULTURE
Rome, 2000**

Cérémonie d'ouverture

1. La Consultation technique internationale FAO/PNUE sur la gestion des aires protégées et le développement rural durable s'est tenue à Harare (Zimbabwe) du 27 au 29 octobre 1999, en présence de 63 participants représentant 18 pays d'Afrique, d'Asie et d'Amérique latine et des Caraïbes, des organismes des Nations Unies (UNESCO et PNUE), des organisations bilatérales (DFID, GTZ) et des ONG internationales (IUCN, WWF).

2. La cérémonie d'ouverture a eu lieu en présence de S. E. S. Kaya Moyo, Ministre des mines, de l'environnement et du tourisme, et de Mme Victoria Sekitoleko, Représentante sous-régionale de la FAO pour l'Afrique australe et orientale, SAFR. La session a été présidée par M. T.C. Chipato, Secrétaire permanent du Ministère des mines, de l'environnement et du tourisme du Zimbabwe. Mme V. Sekitoleko a souhaité la bienvenue aux participants et a souligné l'importance de la conservation et du développement, ainsi que la nécessité d'accorder une même attention aux deux questions et de les associer. Elle a fait observer que de bons liens de coopération existent entre la FAO et les institutions nationales, ainsi qu'avec d'autres organismes des Nations Unies comme le PNUE et l'UNESCO, et s'est félicitée des exemples positifs de conservation et de développement donnés en Afrique australe, notamment au Botswana et au Zimbabwe, où de gros efforts novateurs ont été consentis dans le domaine de la participation à la conservation et à la gestion des réserves de faune et de flore sauvages.

3. Dans son discours d'ouverture, le Ministre des mines, de l'environnement et du tourisme, M. S. Kaya Moyo a souhaité la bienvenue aux participants venant de tous les pays et de toutes les organisations. Il a fortement insisté dans son discours sur les nombreuses pressions exercées sur les zones protégées, surtout sur les fortes pressions humaines de diverses natures. Il a ensuite évoqué les principales mesures juridiques et institutionnelles adoptées par le Zimbabwe, notamment la décision de créer pour le Département de la gestion des parcs nationaux et de la faune et de la flore sauvages un fonds statutaire qui lui confère l'autonomie financière. Le Ministre a conclu en indiquant une série de questions qui devront être examinées, afin de surmonter les entraves qui freinent actuellement l'adoption de méthodes appropriées de gestion des aires protégées et de développement rural durable.

Élection du Bureau

4. La plénière a d'abord procédé à l'élection du Bureau. M. C. Chipato (Zimbabwe), Antonio Perera (Cuba) et P.K. Sen (Inde) ont été élus respectivement aux postes de Président et de premier et second Vice-Présidents de la Consultation. M. Bernard Fosso (Cameroun) a été élu rapporteur.

Débats

5. La Consultation a ensuite examiné des documents introductifs sur les questions suivantes: i) introduction générale du thème de la Consultation: "Comment concilier la gestion des aires protégées et le développement rural durable?"; ii) gestion concertée des aires protégées; iii) initiatives internationales récentes sur la conservation des forêts et les aires protégées; iv) tendances du tourisme dans les parcs; v) rôle des politiques, des lois, du régime foncier et de la réforme agraire; et vi) conservation des ressources génétiques végétales et animales pour l'alimentation et l'agriculture dans les aires protégées.

6. L'introduction du **thème général de la Consultation** a commencé par des commentaires sur le nombre exigu de réunions concernant tant la gestion des aires protégées que le développement rural durable et sur la difficulté d'intégrer les activités des différents services qui en sont responsables. Les différentes perspectives de la gestion des aires protégées et du développement durable ont ensuite été examinées et ont servi de base pour une analyse ultérieure du processus de conciliation de la gestion des aires protégées et du développement rural durable. Les thèmes abordés lors de l'analyse étaient les suivants: développement durable et planification de l'utilisation des terres, définitions du développement rural, définitions des aires protégées, liaison des aires protégées et du développement rural, approche de la conservation communautaire, projets intégrés de conservation et de développement et écodéveloppement. Diverses études de cas ont été présentées pour montrer que la

population rurale, lorsqu'elle doit faire un choix en matière d'utilisation des terres, tient compte des avantages économiques qui peuvent en découler, mais que le maintien et la conservation de la faune et de la flore sauvages n'ont qu'une faible priorité à cet égard, vu l'importance des besoins de développement. Il faut donc accélérer les processus de changement, à l'appui de la conservation, et aboutir à une situation où tout le monde peut en retirer des avantages.

7. La **gestion concertée des aires protégées** désigne une situation dans laquelle la gestion s'efforce d'établir des partenariats avec toutes les parties prenantes pour mettre en commun les droits et responsabilités afférents à une aire protégée donnée. La gestion concertée des aires protégées favorise l'équité entre les parties prenantes, notamment pour les communautés locales. La Consultation a examiné les facteurs favorisant la gestion concertée: appui vigoureux au niveau des politiques et du cadre juridique, confiance et coordination entre parties prenantes, responsabilisation, mécanisme de règlement des différends, existence d'institutions locales solides, ressources humaines suffisamment formées et suivi et évaluation réguliers. On est arrivé à la conclusion que pour poursuivre la gestion concertée sur le long terme et garantir la durabilité et la viabilité de la gestion durable des aires protégées, il faut intégrer celles-ci dans l'aménagement des paysages ou dans la planification régionale.

8. La Consultation a examiné les **initiatives internationales de conservation des forêts et de gestion des aires protégées** dans le cadre du processus du Groupe spécial et du Forum intergouvernemental sur les forêts. On a notamment évoqué: i) l'initiative du Gouvernement australien et l'important document d'information concernant la conservation des forêts et la gestion des aires protégées intitulé "International Forest Conservation: Protected Areas and Beyond"; ii) l'initiative Brésil/États-Unis qui a débouché sur une réunion internationale d'experts concernant les aires forestières protégées (Porto Rico, mars 1999). Ces initiatives ont fait une large place aux questions de conservation telles qu'elles figurent dans l'ordre du jour du Forum intergouvernemental sur les forêts. Un certain nombre de besoins ont été identifiés, afin de maximiser l'éventail des bénéfices pouvant découler de la gestion des aires protégées aux niveaux national et international.

9. La Consultation a examiné la question de l'**écotourisme**. Pour obtenir de bons résultats dans ce domaine, il faut garantir un niveau approprié de qualité de l'environnement et de services en faveur des consommateurs. L'intensification de la concurrence dans ce domaine a favorisé la mise au point de politiques visant à maximiser les avantages pouvant découler du tourisme. Parmi les contraintes freinant d'habitude le développement de l'écotourisme, on peut citer: le manque de prise en compte des dimensions économiques, qui s'exprime par exemple par le faible niveau des droits d'entrée dans de nombreux parcs; le manque d'investissement dans la formation du personnel, dans les infrastructures et dans les ressources d'appui au tourisme; les mécanismes de financement inappropriés et inefficaces; et enfin le manque de compétences en matière de gestion des activités touristiques. De nouveaux modèles de gestion sont actuellement utilisés, afin de surmonter ces contraintes, comme par exemple la création d'organismes semi-publics, la modification des droits d'entrée et les partenariats avec le secteur privé. La réussite future dépend de l'élaboration d'un cadre de gestion mettant l'accent sur les compétences du personnel en matière de tourisme et de gestion financière et de la mise en place d'un cadre législatif et politique approprié.

10. Le **rôle des politiques, des lois et institutions et les aspects y relatifs** ont été examinés, et on a constaté que de grands progrès ont été faits en ce qui concerne le concept, les vues et les valeurs propres à promouvoir un modèle de conservation comportant notamment une gestion communautaire, le partage des avantages, le pluralisme et la décentralisation. Il faudra néanmoins redoubler d'efforts pour i) formuler des politiques, lois et réglementations cohérentes tenant compte des approches les plus récentes en matière de conservation et les incorporer dans la mise en valeur des zones rurales situées en périphérie des aires protégées; ii) promouvoir et appuyer une administration moderne des aires protégées dotée de tous les nouveaux moyens de communication, d'évaluation économique, de méthodes dynamiques de vulgarisation et en mesure de relever les nouveaux défis; iii) fournir ainsi un appui institutionnel suffisant à la recherche, à l'enseignement/au renforcement des capacités et à la vulgarisation pour la conservation des ressources biologiques.

11. En soi, la **conservation des ressources phytogénétiques et zoogénétiques utiles à l'alimentation et à l'agriculture dans les aires protégées** se justifie parce que les sociétés modernes sont entièrement tributaires du maintien de la production agricole. Cette production dépend de la diversité biologique et continuera à en dépendre pendant longtemps encore. Un certain nombre de groupes d'espèces, de plantes et d'animaux sauvages produisant des aliments et des produits médicinaux et offrant d'autres services aux populations rurales sont probablement l'élément le plus important pour les gestionnaires d'aires protégées. L'un des moyens de conserver ces ressources dans les aires protégées consiste à associer les populations locales utilisatrices à leur conservation, dont elles deviendront ensuite entièrement responsables.

Aperçus régionaux

12. Des aperçus régionaux de la situation de la conservation, de la gestion des aires protégées et du développement rural durable, mettant en évidence les principaux problèmes, obstacles, possibilités et réalisations ont été présentés.

13. Dans la **région Afrique**, la situation de l'Afrique de l'Ouest et de l'Afrique centrale est différente de celle de l'Afrique de l'Est et de l'Afrique australe. En général, la région se caractérise par la pauvreté et par l'insuffisance des dispositions institutionnelles. Les liens étroits entre les communautés et les ressources naturelles et leur interaction étroite, d'ordre culturel, religieux et économique, avec elles, ont été soulignés. Le rapport a également insisté sur des obstacles importants, notamment une législation le plus souvent dépassée, l'insuffisance des financements, ainsi que de l'appui à la recherche et des ressources humaines. Des stratégies possibles pour concilier conservation et développement rural ont également été examinées, ces liens étant facilités par un certain nombre de principes. Un certain nombre de principes ont été présentés et des stratégies proposées pour la conciliation de la conservation et du développement rural durable notamment par des plans de systèmes et des plans de gestion pour les aires protégées. L'importance du renforcement des capacités et la nécessité d'actualiser les programmes d'études ont été soulignées. Quelques exemples actuels de gestion et d'utilisation communautaires novatrices des ressources, en particulier en Afrique de l'Est et en Afrique australe, laissent prévoir une amélioration de la conservation et du développement rural.

14. La **région Asie et Pacifique** a une mosaïque extrêmement riche de diversité biologique. Trois mille aires protégées occupant plus de 8 pour cent de la superficie de la région ont été mises en place pour protéger cette diversité biologique. Les obstacles financiers et techniques, les pratiques peu judicieuses de gestion des aires protégées prévoyant l'exclusion des populations et exclusivement axées sur les concepts écologiques et biologiques sont dans une grande mesure responsables de diverses difficultés que traversent actuellement les aires protégées. Certains des programmes intégrés de conservation et de développement lancés dans cette région ont été considérés par les gestionnaires d'aires protégées comme un outil permettant de mobiliser l'appui des populations locales à la gestion des aires protégées en leur offrant des emplois et en leur octroyant une partie de l'usufruit. Les populations n'ont pas encore confiance dans les gestionnaires d'aires protégées. Néanmoins, lorsque l'on a adopté une gestion souple, dans laquelle les populations trouvent leur compte, les chances de réussite ont été prometteuses.

15. Pour la région **Amérique latine et Caraïbes**, l'exposé a examiné les trois stades de l'intégration des aires protégées et des communautés rurales: i) les politiques initiales qui consistaient à exclure les populations humaines des aires protégées; ii) l'établissement de zones tampons à la périphérie des aires protégées, et iii) plus récemment la participation accrue des communautés rurales à la planification et à la gestion des aires protégées et dans certains cas à des plans de gestion en coopération. Néanmoins, il existe encore des conflits entre les administrations des aires protégées et nombre de communautés rurales qui estiment qu'elles ne reçoivent pas suffisamment d'avantages pour compenser leur privation de ceux qu'elles tiraient auparavant des ressources naturelles de la zone. Les tendances actuelles en matière de règlement des différends comportent notamment une meilleure connaissance des caractéristiques socio-économiques et culturelles des communautés rurales,

l'identification des attentes communautaires et la coordination des plans de développement local et des plans de gestion des aires protégées. Les priorités pour une gestion efficace sont notamment la mobilisation de financements et si possible l'autofinancement, la réduction des différends avec les populations locales et le renforcement des plans et de la gestion biorégionaux et la création de couloirs biologiques. Il faudrait des changements considérables à l'aube du XXI^e siècle dans la relation entre les aires protégées et les communautés rurales, notamment les institutions qui en sont responsables. Il faudrait aussi dispenser une formation en matière de développement rural et de règlement des différends aux collectivités rurales, aux ONG et au personnel chargé des aires protégées, instaurer des liens améliorés avec les communautés rurales et leur assurer plus d'avantages qu'auparavant.

Autres contributions et débats

16. Le représentant de l'UNESCO a présenté un document intitulé: "Sustainable Development through the World Network of Biosphere Reserves: Conserving and Managing Biodiversity into the Coming Decades." Il a souligné que l'impact déjà généralisé et croissant de l'homme sur les écosystèmes étroitement liés qui constituent la biosphère exigent une approche biorégionale pour la conservation et l'utilisation durable des terres et des paysages maritimes. Le Réseau mondial de réserves de biosphère de l'UNESCO fournit un cadre précis mais souple pour une conservation et un développement rural durable fondés sur les populations. En réalité, ce réseau, qui a 25 ans, n'a pas encore une portée universelle et toutes les réserves ne sont pas absolument conformes au modèle de réserves de biosphère. L'UNESCO favorise l'établissement de réseaux et la formation pour encourager les gestionnaires de réserves de biosphère dans ce domaine. Il est indispensable de bien connaître les terres et l'utilisation économique de celles-ci et on a besoin pour cela des apports des agriculteurs, des forestiers et des pêcheurs, ainsi que des chercheurs en sciences agronomiques et sociales. Le représentant de l'UNESCO a enfin souligné la valeur d'une approche interdisciplinaire; l'UNESCO attend donc avec intérêt de renforcer les relations avec les autres partenaires dans le domaine de la conservation.

17. Le représentant du WWF a présenté le travail effectué par son organisation sur les peuples autochtones/traditionnels et les aires protégées en coopération avec l'IUCN. La Commission mondiale des aires protégées et le WWF ont collaboré, conjointement et pendant deux ans, avec nombre d'organisations de peuples autochtones et d'autres peuples traditionnels de différentes régions du monde, et avec d'autres organisations s'occupant de la conservation et avec des gestionnaires d'aires protégées. Le processus a également bénéficié de nombreux débats tenus par les organisations de peuples autochtones sur cette question, ainsi que de diverses expériences de terrain qui ont permis de tester le concept de partenariat pour les aires protégées. Le résultat de ce processus a été l'élaboration et l'adoption par les deux organisations, en avril-mai 1999, d'une déclaration conjointe appelée *Principes et lignes directrices sur les peuples autochtones et traditionnels et les aires protégées*. Le document expose le contexte conceptuel et comporte une introduction, ainsi qu'une série de principes et lignes directrices sur les questions essentielles telles que les droits des peuples autochtones et traditionnels, les connaissances traditionnelles, les arrangements de cogestion, le partage des avantages et les zones transfrontalières.

18. Les délégués du Zimbabwe, de l'Inde, du Cameroun et du Maroc ont brièvement présenté des questions et des activités actuelles intéressant la gestion des aires protégées et le développement rural durable dans leurs pays.

19. Au Zimbabwe, on met l'accent sur l'adaptation permanente de la législation et des politiques qui tiennent progressivement compte des concepts de l'utilisation durable, tout en élargissant les espaces consacrés à la conservation de la flore et de la faune sauvages, en partageant les responsabilités avec les autorités locales à l'échelle du district et de la province et de la gestion communautaire des ressources. Le programme de gestion des aires communautaires pour les ressources autochtones (CAMPFIRE) est la pierre angulaire de l'approche de l'amélioration de l'accès aux ressources et de la gestion communautaire du pays. Ce programme a permis aux populations locales de se sentir associées à cette initiative et actualise les avantages de la conservation pour ces

populations. Une autre caractéristique importante de l'approche du Zimbabwe est l'affectation des recettes tirées de la vente d'ivoire, redevenue possible depuis que l'éléphant africain a été inscrit à l'Annexe 2 de la CITES, à des mesures locales de développement et de conservation. Un fait récent important est que le département chargé de la flore et de la faune sauvages fonctionne maintenant comme fonds statutaire, ce qui lui permet de conserver toutes les recettes qu'il perçoit pour des programmes de conservation. Afin de rendre plus cohérents la conservation et le développement rural, le Zimbabwe a actuellement des échanges de vues approfondis avec des pays voisins, tels que le Mozambique et l'Afrique du Sud, au sujet des initiatives relatives à l'aire de conservation transfrontalière (TFCIA).

20. La délégation indienne a présenté l'important système de parcs nationaux de ce pays et a décrit l'approche de la gestion des aires protégées. L'Inde a défendu le concept de l'écodéveloppement et de l'utilisation de projets intégrés de conservation et de développement. Les enseignements tirés de ces expériences ont été utilisés pour de nouvelles approches de la conservation et de la gestion des aires protégées. Cependant, la pression qui s'exerce sur les ressources du fait de la forte croissance démographique (la population a doublé en 25 ans), et de la forte croissance des effectifs bovins (80 pour cent en 25 ans) ont fortement réduit les possibilités de gestion communautaire des ressources dans les aires effectivement protégées, qui n'occupent que 1,5 pour cent du territoire.

21. La présentation du Cameroun a mis en évidence l'exceptionnelle richesse de la diversité biologique et la variété des paysages, des forêts du nord aux écosystèmes côtiers du sud-ouest. Le pays a un important système d'aires protégées et encourage les communautés à participer à sa gestion.

22. Le Maroc a une très grande diversité biologique et des paysages variés. La mise en place de son système d'aires protégées remonte à 1942 et a tiré d'importants enseignements de la mise en place d'autorité du premier parc national pour aboutir à l'actuelle approche très fortement participative de l'instauration et de la gestion d'aires protégées. Cette approche est caractérisée par i) la promotion de la conservation auprès de la population dans des zones très peuplées grâce à la mise en place des "parcs ouverts" (usages multiples et zonage approprié); ii) la consultation approfondie des populations et l'association de celles-ci aux activités; iii) le développement de l'écotourisme visant à créer des revenus (chaque parc doit être en mesure de dégager des ressources) et une meilleure protection du parc.

23. Après avoir brièvement examiné certaines questions présentées dans les divers exposés et dans les contributions volontaires, les participants se sont répartis en quatre groupes de travail chargés d'examiner les questions suivantes:

- Gestion des aires protégées et développement rural durable;
- Gestion concertée;
- Écotourisme;
- Politique, législation, réglementations et financement.

Les rapports des groupes de travail figurent aux annexes 1 - 4.

24. Au cours d'une séance plénière le dernier matin de la consultation, les groupes de travail ont présenté des rapports sur leurs conclusions et recommandations qui ont fait l'objet de débats avec les participants.

25. Parmi les points soulevés lors des débats sur les rapports des groupes de travail figuraient les suivants:

- l'importance de maintenir actif le dialogue sur la gestion des aires protégées et le développement rural durable;

- la FAO a la compétence de base pour prendre une initiative forte en vue de concilier la conservation et le développement durable;
- il est impératif que les communautés soient incluses dans le développement de l'écotourisme comme partenaires et non simplement comme bénéficiaires passifs;
- en développant l'écotourisme, une attention spéciale devra être accordée au marché intérieur, qui ne devrait pas être négligé à cause de l'enthousiasme excessif manifesté à l'égard du marché étranger;
- il pourrait convenir de reconnaître qu'il existe une différence entre l'écotourisme et le tourisme de nature, le premier étant à petite échelle et intéressant les collectivités locales, le deuxième représentant un tourisme international au coût élevé;
- il est impératif de réviser les politiques, les lois et les institutions afin d'y incorporer les nouveaux modèles de conservation et de développement durable;
- les résultats de la consultation devront être reflétés dans les prochaines initiatives, y compris le cinquième Congrès mondial sur les aires protégées qui se tiendra à Durban en 2002;
- le WWF a indiqué que la conférence qu'il organise à Maputo en mai 2000 sur la planification et la mise en place d'aires forestières protégées sera considérée comme une activité consécutive à la présente consultation.

26. Pendant la dernière séance plénière tenue le dernier après-midi de la réunion, des remerciements ont été adressés à la FAO, au PNUE et au gouvernement du Zimbabwe pour l'organisation de la consultation, et les rapports des groupes de travail, un rapport général et un communiqué final ont été adoptés.

27.

CONSULTATION TECHNIQUE INTERNATIONALE FAO/PNUE
La gestion des aires protégées et le développement durable

COMMUNIQUE FINAL

Nous, les participants de 18 pays d'Afrique, d'Asie, d'Amérique latine et des Caraïbes et de six organisations internationales et bilatérales à la Consultation technique internationale FAO/PNUE sur la gestion des aires protégées et le développement durable tenue à Harare, Zimbabwe, du 26 au 29 octobre, 1999

Ayant pris connaissance de la documentation sur les questions issues de l'interaction de la gestion des aires protégées et du développement durable,

Tenant compte des délibérations de la consultation pendant la plénière et les sessions des groupes de travail, qui ont été enrichies par la grande variété d'expériences des participants,

Reconnaissant les besoins légitimes tant de conservation que de développement rural et la difficulté de concilier ces besoins,

Reconnaissant la diversité des situations écologiques, des catégories d'aires protégées et des stratégies de subsistance qui ont été analysées lors de cette consultation,

Partageant la conviction que l'approche étroite et autoritaire du passé vis-à-vis de la gestion des aires protégées devrait être élargie pour incorporer les amples besoins et aspirations de la société, et en particulier des collectivités rurales,

Préconisons ce qui suit:

Réviser et analyser les politiques, législations, stratégies et programmes existants, qui règlent la création et la gestion des aires protégées en vue de renforcer à la fois ces institutions et les collectivités, afin de mieux assimiler les nouveaux modèles de conservation et de développement durable des communautés rurales.

Promouvoir et évaluer la gestion concertée des aires protégées pour mettre au point des modèles répliables de conservation et de développement durable efficaces.

Accroître le flux des avantages durables en faveur des collectivités rurales à partir des ressources situées dans les aires protégées et des activités les concernant, sans compromettre les objectifs pour lesquels ces aires ont été établies.

Exhortons les gouvernements à prendre en compte les besoins des populations et collectivités marginalisées vivant dans les aires protégées et aux alentours en formulant pour elles des dispositions spéciales dans les politiques et la planification du développement rural.

Exhortons la FAO, le PNUE et les autres organisations internationales, intergouvernementales et non gouvernementales à reconnaître l'importance fondamentale des questions relatives à la gestion des aires protégées et au développement rural durable, et à faire en sorte que le dialogue sur ces questions se poursuive, notamment au niveau régional.

Annexe 1

Rapport du groupe de travail sur
LA GESTION DES AIRES PROTEGEES
ET LE DEVELOPPEMENT RURAL DURABLE

Introduction

Reconnaissant les énormes obstacles qui, en réalité, s'opposent encore à la conciliation du développement économique et de la conservation de la diversité biologique, la présente session vise à identifier et à analyser ces obstacles.

Quatre domaine clés ont été identifiés:

1. **Pauvreté rurale:** les ressources naturelles sont utilisées par les populations rurales pour satisfaire des besoins humains de base et mettre en oeuvre des stratégies de subsistance, exerçant ainsi des pressions sur les ressources
2. **Expansion de la population:** bien qu'il soit difficile d'identifier une rapport linéaire précis entre la croissance démographique et l'épuisement des ressources naturelles, il est accepté qu'à l'avenir la pression de la population humaine créera une demande accrue de ressources.
3. **La faible capacité** aux niveaux local, régional et national et la réticence des fonctionnaires publics à adopter de nouveaux modèles de gestion des aires protégées ont été reconnues comme des problèmes.
4. **Les instruments de politique et un cadre législatif inappropriés** restreignent au niveau local les possibilités de propriété des ressources, de gestion et de participation aux prises de décision.

Débats

Il a été reconnu que ces problèmes sont, dans une certaine mesure, le fruit des approches précédentes de la gestion des aires protégées qui sont désormais, dans de nombreux cas, considérées comme inappropriées. Les mécanismes hautement centralisés d'"autorité et contrôle" du passé servant à la gestion des aires protégées ont abouti à la marginalisation des populations, et des prises de position sectorielles ont restreint la possibilité d'adopter de nouvelles approches plus globales. En outre, la gestion des aires protégées n'était pas ancrée dans les principes de développement national ou local durable. Ces aspects, face à l'évolution des scénarios socioéconomiques, indiquaient qu'on n'avait pas adopté de mesures de financement durables pour les aires protégées.

Dans un tel contexte, et en vue d'approfondir l'analyse de ces problèmes, le groupe de travail a identifié à son tour les menaces qui pèsent sur la gestion des aires protégées et le développement humain durable dans les aires protégées et aux alentours. A partir de cette synthèse, les possibilités de conciliation ont été mises en évidence, et des recommandations pour de nouvelles approches de la gestion des aires protégées ont été formulées.

Contraintes relatives aux systèmes d'aires protégées

Un grand nombre de contraintes qui entravent la conservation de la diversité biologique dans les systèmes d'aires protégées ont été identifiées; elles comprennent les suivantes:

- de nombreux pays ont des systèmes d'aires protégées inadéquats ou qui ne sont pas représentatifs aux plans écologique et biogéographique;
- des "îlots" écologiques dans des zones isolées pourraient ne pas être viables;
- les services écologiques élargis pourraient n'avoir pas été entièrement pris en compte dans l'analyse coûts/avantages;

- les troubles intérieurs ou les guerres interrompent de nombreuses activités de gestion des aires protégées;
- la pression sur les ressources exercée à la fois par les populations humaines et animales;
- l'épuisement des ressources par leur surexploitation;
- l'effet d'"aimant" des projets réussis de conservation et de développement qui résulte en migrations vers l'intérieur;
- la désertification et la dégradation des terres influencent les aires protégées non seulement directement mais aussi indirectement par la productivité réduite des zones rurales;
- le manque d'une bonne gestion se traduisant par la diminution des processus démocratiques et l'absence de transparence et de responsabilité vis-à-vis du public nuit au succès de la conservation.

Menaces pesant sur les collectivités et leurs processus de développement

De même, le groupe a mis en évidence un certain nombre de menaces qui pèsent sur le développement humain et empêchent la conciliation des aires protégées et de la population; elles comprennent:

- la marginalisation des populations qui ont été exclues du processus politique et des prises de décisions;
- l'insuffisance des incitations ou la distribution inégale des avantages, tels que les bienfaits accrus découlant d'aires protégées plus prospères, ou entre les membres dominants et marginalisés de la société rurale;
- l'instabilité du système de tenure, le manque de régime de propriété et l'accès limité aux ressources naturelles;
- l'affaiblissement culturel dû à la perte d'accès aux lieux sacrés, la commercialisation de la culture;
- des institutions locales inadéquates et la perte d'autorité des systèmes de contrôle locaux;
- les mesures "traditionnelles" de conservation ont été absorbées dans des processus politiques élargis;
- la destruction des cultures par la faune sauvage et les menaces pesant sur les vies humaines, le bétail et la propriété;
- la transmission au bétail des maladies des animaux sauvages;
- l'expansion continue des aires protégées et la création de nouvelles réduisent la stabilité et accroissent les probabilités d'éviction;
- l'exclusion des structures et des services sociaux;
- les stratégies de subsistance pourraient être influencées par la présence des aires protégées;
- la nécessité de régler les différends tarde le processus de développement;
- les plans de gestion masquent souvent des complexités locales et des micropolitiques obscures comme l'ethnicité et le leadership traditionnel.

Stratégies potentielles pour de nouvelles approches

Reconnaissant qu'il existe de nombreuses possibilités de renforcer la synergie entre les processus de conservation et de développement, il a été admis que des stratégies à long terme devront être adoptées à des multiples niveaux. Ces processus devront se fonder sur des principes de démocratisation, de propriété, de responsabilisation, de transparence et de responsabilité vis-à-vis du public. Simultanément, il faudra atteindre un équilibre équitable entre les services écologiques et l'utilisation durable des ressources naturelles.

Une conception globale du développement écologiquement durable a donc été présentée en fonction des principes suivants:

- adopter une approche biorégionale de la planification de l'utilisation des terres;
- intégrer le développement écologiquement durable et les pratiques de conservation des ressources dans les stratégies de subsistance, comme les réserves forestières villageoises, la récolte de viande de brousse, les pâturages;

- promouvoir des processus équitables de prises de décisions participatives;
- reconnaître l'hétérogénéité locale et les questions de gestion propres à chaque aire protégée;
- élaborer des cadres directeur et juridique propices pour appuyer aussi bien les systèmes d'autorité "modernes" que "traditionnels";
- renforcer les capacités pour tous les niveaux de participants, des décideurs aux parties prenantes appartenant aux communautés locales;
- accroître la formation et intégrer ces questions dans le programme d'enseignement;
- stimuler la prise de conscience et la promotion à de multiples niveaux;
- encourager le dialogue à des niveaux multiples pour faciliter le travail avec les gestionnaires des aires protégées, par exemple entre bailleurs de fonds, gouvernements, ONG et les niveaux national, régional et local (recourir aux conventions telles qu'Action 21 de la CNUED, les conventions sur la diversité biologique, le changement climatique et la désertification pour favoriser les initiatives intergouvernementales);
- assurer la durabilité des mécanismes de financement;
- établir des limites équitables et écologiquement durables et les surveiller;
- favoriser le suivi et l'évaluation permanents et incorporer les résultats dans le processus de formulation des politiques;
- réaliser des projets de recherche appliquée actifs et pertinents;
- transférer les technologies: méthodes agricoles améliorées, microentreprises, etc.;
- diffuser les informations, susciter la prise de conscience auprès des médias, des décideurs, des communautés et des autres parties prenantes;
- promouvoir l'instauration de partenariats avec les ONG, les communautés, les donateurs, le secteur privé et d'autres.

Recommandations et conclusions

En s'inspirant de cette analyse, les approches suivantes ont été recommandées aux échelons national et local:

Processus nationaux:

- Les processus législatifs et politiques doivent assurer un environnement propice à la sécurité de tenure, à l'accès au ressources naturelles et à leur contrôle et à la participation des populations aux prises de décisions.
- Les politiques concernant la population devront traiter de l'interface pression des populations/épuisement des ressources aux niveaux international, national et local.
- Les gouvernements devront avoir une plus grande capacité d'action pour diminuer la dégradation des ressources naturelles, y compris les effets des catastrophes "naturelles" déterminées par le changement climatique.
- Il faudra accroître la volonté politique par des dispositions juridiques, une forte promotion et des rapports avec les ONG.
- On devra sensibiliser toutes les parties prenantes et la société civile grâce aux médias afin de promouvoir des approches intégrées de la conservation et du développement rural.
- Il faudra accroître les efforts de coordination entre les niveaux local, régional et national par une harmonisation interministérielle qui transcende les limites sectorielles.
- On devra assurer la compatibilité des initiatives régionales avec les politiques nationales.
- On évitera les prescriptions extérieures de conciliation des objectifs de conservation et de développement durable.
- La conservation devra être perçue de manière croissante par les communautés locales et leurs chefs politiques comme étant dotée d'un "visage humain".
- Les groupes écologistes devront viser une répartition équitable des ressources au niveau national pour que les collectivités vivant dans des zones reculées bénéficient des résultats du développement rural.

- Le groupe a constaté le cas spécial des populations autochtones vivant au sein d'une aire protégée (et reconnu l'importance des directives UICN/WWF en la matière) et de celles qui se sont récemment installées dans une aire protégée en raison de la guerre, de la sécheresse, etc.

Processus locaux

- Faciliter les processus de planification, de suivi et de mise en oeuvre participatifs pour les activités de conservation et de développement;
- Appuyer localement des mécanismes appropriés de règlement des différends dans l'interface aire protégée/village;
- Adopter des solutions permettant d'accroître le flux des avantages provenant des aires protégées: programmes compensatoires, répartition équitable des profits dégagés du tourisme, utilisation durable des ressources naturelles, par exemple;
- Assurer une distribution équitable des avantages en évitant la perpétuation des élites locales et en sauvegardant la sensibilité à la répartition des pouvoirs en fonction de l'ethnicité, du sexe ou de l'âge.
- Délimiter la “communauté” et déterminer les bénéficiaires.
- Renforcer la capacité des institutions officielles et non officielles locales et fournir un cadre directeur et juridique de soutien.
- Incorporer des mécanismes “traditionnels” de conservation des ressources naturelles.
- Assurer le suivi et l'évaluation participatifs permanents de l'efficacité de ces approches.

En tenant compte du fait que nombre des approches identifiées par ce groupe ne sont pas nouvelles et ont été évoquées dans d'autres instances comme le Congrès mondial sur les aires protégées qui s'est tenu à Caracas, il faudrait promouvoir l'engagement à suivre un modèle de développement global et intégré à de multiples niveaux, afin de combler le fossé entre la gestion des aires protégées et le développement rural. Les pays et les régions devront analyser les conditions qui ont déterminé notre échec répété dans la mise en oeuvre de nombre de ces recommandations formulées dans le passé.

La conclusion immédiate du groupe était que le manque de volonté politique et de capacité professionnelle a entravé les progrès du processus. En outre, il a été reconnu que la pression de la population et la pauvreté continuent à menacer la durabilité des aires protégées. Pour concilier les objectifs de conservation et ceux de développement, le groupe a conclu que les approches futures devront se fonder sur les principes fondamentaux de démocratisation, de responsabilisation, de propriété, de transparence et de responsabilité vis-à-vis du public.

Annexe 2

**Rapport du Groupe de travail sur
LA GESTION CONCERTEE DES AIRES PROTEGEES**

Introduction

L'objectif de la gestion concertée des aires de conservation est de les rendre plus permanentes et durables en les rendant acceptables aux plans social et politique. Cet objectif est important notamment au niveau local où la plupart des conflits éclatent entre les gestionnaires de l'aire et les populations qui vivent dans la région. L'acceptabilité sociale n'est que l'un des trois impératifs de toute entreprise humaine réussie - les autres étant la viabilité économique et la durabilité écologique - et c'est le sujet auquel le groupe a limité ses délibérations.

Il est important de ne pas confondre la gestion concertée des parcs avec la gestion communautaire des ressources, et d'employer une terminologie différentes pour ces deux concepts très différents. Il est également important de clarifier le langage et les objectifs de la gestion des parcs afin de traiter de la gestion concertée sans ambiguïtés.

Débats

Politique

Pour que la gestion concertée devienne une option, il faut une politique gouvernementale centrale qui:

- exige une gestion concertée;
- délègue l'autorité à gérer de manière concertée;
- décrit l'institution à laquelle sera conférée l'autorité;
- définit le pouvoir de l'institution à laquelle a été conférée l'autorité;

Mise en oeuvre

La mise en oeuvre d'une politique de gestion concertée exige qu'en dehors des gestionnaires habituels du parc ou de la réserve, il y ait une commission ou une autorité à laquelle conférer certaines fonctions de prise de décisions du gouvernement central. Une telle commission n'a pas d'autorité sur les gestionnaires du parc mais ils sont tenu en vertu de la politique de mettre en oeuvre les décisions sur lesquelles la commission a compétence. Il est important, en tout état de cause, que cette commission, son autorité exacte et ses rapports avec les gestionnaires soient définis sans ambiguïtés.

Commission/autorité de gestion des parcs

La commission devrait se composer d'une combinaison de représentants du gouvernement et de représentants des groupes d'intérêts et de parties prenantes. Dans cette composition il faudra éviter que le gouvernement perde son autorité de "propriétaire de la terre", responsable de son maintien pour les objectifs qui ont déterminé sa mise en réserve.

Groupes de parties prenantes

Les parties prenantes suivantes ont été reconnues:

- a) Personnes qui utilisent les ressources à des fins de subsistance
- b) Usagers commerciaux
- c) Représentants de groupes intéressés, détenteurs d'actions, par exemple
- d) Groupes de soutien.

Une suggestion provenant de la salle a indiqué qu'il pouvait également être important d'inclure une représentation du gouvernement local.

En choisissant les points a) et d), les institutions devraient chercher à déterminer et enregistrer les personnes les plus appropriées à participer comme représentants à la commission. Dans le cas du point c) il importe de définir les principaux conflits et de déterminer comment ils pourraient être le mieux représentés dans la commission afin de les régler et de les atténuer.

Recommandations et conclusions

1. La politiques et les règlements relatifs aux aires protégées devraient tendre vers la décentralisation, et renforcer la participation des collectivités locales à la gestion afin de sauvegarder leurs droits légitimes.
2. Au niveau des politiques, le gouvernement devrait déterminer les rôles et les responsabilités de l'Etat par rapport aux autres parties prenantes. Au niveau opérationnel, les relations devraient être établies par le biais du dialogue
3. Le dialogue, l'instauration de la confiance et le règlement des différends devraient naître, en fonction de l'intégrité et de la crédibilité, d'une responsabilité transparente vis-à-vis du public. A mesure que ces liens se consolident, ils devraient être institutionnalisés.
4. Le groupe était de l'avis que des partenariats pour la gestion concertée des aires protégées ne pourraient être constitués qu'entre les parties prenantes et l'autorité de l'aire protégée.
5. Les organismes de développement rural et de développement social devraient contribuer à répondre à l'aspiration opérationnelle de la commission de gestion des parcs, où des groupes de soutien de base seront représentés. Cela ne diminue pas la nécessité d'instaurer différentes sortes de relations publiques et de réseaux entre le parc et toutes les parties intéressées, afin d'intégrer le parc dans le développement rural et, dans la mesure du possible, de le convertir de la pompe de fonds publics inexistants qu'il est en un moteur au service du développement rural.
6. Formation de partenariats de gestion concertée avec des organismes de développement rural et social et d'autres candidats appropriés.
7. La mise en oeuvre de la gestion concertée ne devrait pas être motivée par un appui financier extérieur, encore qu'il soit admis qu'un tel financement puisse être nécessaire à la réalisation de l'action désirée.
8. Il faudra élaborer un cadre d'incitations et de dissuasions pour réaliser les objectifs de la gestion.
9. Le gouvernement devrait, par le truchement de la gestion du parc, guider le processus de gestion concertée. Grâce à sa compétence spécifique, la FAO est une organisation particulièrement indiquée pour porter le flambeau en ce qui concerne cet aspect de la gestion des aires protégées.
10. Le besoin des populations d'utiliser les ressources des aires protégées est propre au site - mais l'objectif devrait consister à libéraliser cette capacité d'utiliser les ressources et de l'autoriser quand l'utilisation est faite à des fins de conservation et ne menace pas les populations végétales et animales du parc.
11. Le renforcement des capacités des groupes de parties prenantes fait partie intégrante du processus de gestion concertée.
12. La responsabilisation des parties prenantes fait partie du processus. Elle devrait être élargie pour inclure la formation visant à changer l'attitude du personnel travaillant dans les aires protégées, et à les préparer à mettre en oeuvre ce nouveau modèle de gestion des parcs.

Annexe 3

**Rapport du groupe de travail sur
L'ECOTOURISME**

Introduction

L'objectif du groupe était de fournir une liste préliminaire des conditions nécessaires au développement réussi de l'écotourisme.

Débats

En fonction des débats initiaux, les questions saillantes suivantes ont été identifiées:

- formulation d'une nouvelle stratégie d'écotourisme
- structure et mandat de l'organisme responsable du développement de l'écotourisme
- collecte et utilisation de statistiques
- renforcement des capacités
- coordination
- participation du secteur privé
- participation communautaire

Chacun de ces thèmes a été débattu jusqu'au moment où le groupe a estimé qu'ils avaient été suffisamment analysés et compris. Les débats ont donné lieu à un certain nombre de conclusions et de recommandations.

Recommandations et conclusions

1. Une stratégie nationale d'écotourisme est nécessaire pour appuyer son développement. La formulation de la stratégie devrait comprendre ce qui suit:

- i) Une évaluation spécialisée du potentiel d'écotourisme. Si l'évaluation conclut que le potentiel est important et que sa réalisation est possible:
- ii) Un engagement de la part du gouvernement à appuyer le développement de l'écotourisme est essentiel.
- iii) Un exercice visant à sensibiliser à l'écotourisme les secteurs public et privé et la société civile est indispensable.
- iv) Il faudra entreprendre un exercice participatif de formulation de la stratégie dans lequel interviendront toutes les parties prenantes effectives ou potentielles, dont l'identité devra être établie par une analyse attentive et globale de tous ceux qui peuvent bénéficier de l'écotourisme ou en être influencés. La stratégie devrait tenir compte du marché intérieur aussi bien qu'international de l'écotourisme.
- v) Un programme financé de façon réaliste devrait être préparé pour le développement de l'écotourisme.

2. *Structure et mandat institutionnels*

- i) L'agence responsable du développement de l'écotourisme devrait être un organisme public, pleinement responsable vis-à-vis du gouvernement [auquel incombe la responsabilité globale de la gestion des ressources naturelles], mais avec une autonomie opérationnelle et financière comprenant la liberté d'organiser, de décider et de financer dans les domaines suivants: conditions de service, planification et dépenses, négociation de concessions commerciales avec le secteur privé, établissement des droits d'entrée, etc.

ii) Le rôle du gouvernement vis-à-vis de l'écotourisme est de formuler une politique propice et un cadre juridique et réglementaire.

3. *Statistiques*

La collecte, l'analyse et la présentation de statistiques appropriées sont indispensables pour la planification et pour obtenir la reconnaissance et l'appui du public.

4. *Renforcement des capacités*

- i) Au sein de **l'agence** elle-même, il faudra développer des compétences en matière de gestion de l'écotourisme pour pouvoir traiter d'aspects tels que : la recherche et le suivi, les statistiques, la planification du tourisme, l'interprétation des caractéristiques naturelles et culturelles, les relations publiques, la gestion industrielle, la commercialisation.
- ii) Au sein des **communautés** vivant à proximité des aires protégées, il faudra renforcer les capacités en matière de compétences d'entreprise, de production et de commercialisation d'articles d'artisanat, de gestion des ressources, de structures d'accueil pour les touristes, de guides touristiques, etc.
- iii) Le **secteur privé** devra être sensibilisé aux objectifs de conservation et aux questions relatives à l'amélioration du niveau de vie des communautés, de formation, etc.
- iv) Il est nécessaire de sensibiliser les **services gouvernementaux** qui exercent une influence réelle ou potentielle sur l'écotourisme.

5. *La coordination est nécessaire ou souhaitable à divers niveaux:*

- i) L'adoption de normes **mondiales**, comme celles relatives à la mise en place des installations, aux services en faveur des consommateurs, à la collecte de données statistiques, etc., accroîtront les possibilités de commercialisation et amélioreront la gestion d'opérations écotouristiques nationales. Les ONG internationales peuvent fournir un appui à des questions comme la participation communautaire à l'écotourisme.
- ii) Au niveau **régional**, la coopération entre organismes homologues dans des pays voisins est utile et les gouvernements peuvent intervenir au niveau de la délivrance de visas, des tarifs aériens, etc.
- iii) Au niveau **national**, les services gouvernementaux, les autres organismes et les ONG pourraient avoir un rôle à jouer dans le développement de l'écotourisme. La recherche pourrait être confiée à des universités ou des consultants.
- iv) Au niveau **sous-national**, les gouvernements provinciaux, de district et locaux ainsi que les ONG pourraient intervenir dans l'écotourisme et les collectivités devraient y participer.

6. *Participation du secteur privé*

Les probabilités d'un développement réussi de l'écotourisme seront accrues par la participation du secteur privé.

7. *Collectivités*

Pour stimuler le développement socioéconomique et réduire les possibilités de conflits entre les objectifs de conservation et les populations, il faut accroître de toute urgence le flux des avantages allant aux collectivités voisines et découlant du tourisme dans les parcs. Les moyens de ce faire comprennent les suivants: faire des concessions aux opérateurs privés à condition qu'ils acceptent la participation des collectivités locales, mettre les installations touristiques dans des zones communautaires pour que la population locale puisse y prendre part, créer des partenariats entre les opérateurs privés et les collectivités locales.

Annexe 4

**Rapport du groupe de travail sur
LES POLITIQUES, LA LEGISLATION ET LES INSTITUTIONS**

Introduction

En commençant ses travaux, le groupe a discuté d'un certain nombre de questions générales relatives à:

la nature des administrations de parcs nationaux, leurs origine et évolution et la manière dont cet héritage influence l'approche de la gestion des aires protégées et les liens avec les populations;

la notion d'aires protégées et les différentes possibilités de souplesse dans la politique générale de conservation offertes par les diverses catégories d'aires protégées;

le besoin de considérer les aires protégées dans un contexte géographique élargi et en adoptant une approche axée sur l'écosystème, y compris ses dimensions économiques et sociales;

la nécessité et les moyens d'intégrer dans la gestion des aires protégées les nouvelles valeurs de démocratisation, décentralisation et pluralisme, et le déploiement de méthodes de vulgarisation actives dans le cadre des valeurs culturelles et sociétales locales;

la nécessité de moderniser la gestion des aires protégées pour permettre une participation accrue du secteur privé ou pour qu'elle assume la forme d'une combinaison parapublique plus souple d'interventions du gouvernement et du secteur privé.

Ces formes devraient faciliter le financement direct de la conservation en soi. En ce qui concerne la liaison entre la gestion des aires protégées et le développement rural durable, le groupe l'a interprétée comme une situation d'avantages réciproques où, d'une part, l'aire protégée devrait contribuer à la qualité de la vie et au bien-être des populations rurales locales, y compris la santé, les installations, la sécurité alimentaire, l'accès d'eau potable, etc. et, d'autre part, la population locale peut avoir un sentiment de propriété à l'égard de l'aire protégée et d'engagement vis-à-vis de sa conservation.

Débats et recommandations

Le groupe a identifié certaines des principales contraintes et leurs solutions et a formulé à cet égard des recommandations en matière de politique, lois, institutions et financement.

Questions de politique

Le groupe a identifié les *contraintes* suivantes:

- l'étroitesse de portée de l'approche traditionnelle des aires protégées, le cloisonnement excessif, les rares options de gestion, et la planification trop sectorielle des parcs nationaux;
- la rareté des liens entre les politiques de conservation et l'agriculture;
- l'incorporation insuffisante et tardive des changements de concept dans la mise au point et la gestion de systèmes d'aires protégées et des politiques relatives;
- le manque de souplesse du système global des aires protégées;
- le manque d'intégration entre les politiques de conservation et les autres secteurs.

Le groupe a *recommandé* ce qui suit:

1. Les politiques devraient être souvent révisées pour refléter les nouveaux concepts et les changements survenus dans la gestion des aires protégées pour permettre l'intervention des collectivités locales et leur participation aux avantages.

2. La notion d'aires protégées est encore valable et essentielle pour conserver les ressources et les paysages naturels, mais la politique devrait avoir une portée géographique accrue et adopter une approche axée sur l'écosystème, tout en étant intégrée dans l'utilisation globale des terres.
3. Les politiques nationales et les systèmes d'aires protégées devraient profiter de la souplesse accrue offerte par les différentes catégories d'aires protégées afin de leur consentir plus d'ouverture et d'assurer leur pleine intégration dans le développement.
4. Pour permettre aux instances nationales et à des processus de consultation plus complexes de débattre des politiques de conservation, en vue d'instaurer des liens et une harmonisation entre la conservation et les politiques d'autres secteurs, notamment le développement rural, il est reconnu que l'intervention des populations locales représente le premier pas vers la participation et l'appropriation (le processus qui se déroule autour du parc national de Hwange au Zimbabwe a été présenté comme un bon exemple).
5. Il faut encourager la coopération entre des pays aux conditions semblables afin de partager l'expérience et le savoir-faire avec l'assistance d'organisations internationales comme la FAO, l'UNESCO-MAB, le Centre du patrimoine mondial, l'IUCN, le WWF et des organisations bilatérales. Les initiatives transfrontalières devraient être appuyées par des politiques régionales et internationales.
6. Il a été noté que la préparation de la cinquième Conférence mondiale sur les aires protégées qui se tiendra à Durban, Afrique du sud, en 2002 offre une occasion de refléter et de promouvoir des politiques communes, et d'échanger des opinions notamment en matière de coopération régionale et internationale pour la conservation et le développement rural durable.

Lois et règlements

Les *contraintes* suivantes ont été identifiées:

- manque de révision et de mise à jour;
- multiplicité et manque d'intégration des lois;
- coopération inopérante ou inexistante en matière de mise en application des lois;
- manque d'une approche participative de la formulation de politiques et de lois;
- absence de participation des collectivités locales;
- manque d'appui politique à la mise en application des lois.

Le groupe a formulé les ***recommandations*** suivantes:

1. Assurer la révision régulière des lois et règlements face à leur variabilité et à leur multiplicité au niveau national.
2. Mettre en oeuvre avec diligence des mesures aptes à permettre la mise en application appropriée des lois et règlements.
3. Encourager la coordination entre les organismes de mise en application pour mieux mettre en vigueur les lois et règlements relatifs à la conservation.
4. Organiser des programmes d'éducation et de sensibilisation en matière de lois et de règlements, notamment dans les langues locales.

Institutions et autres aspects

Le groupe a identifié les *contraintes, difficultés et faiblesses* suivantes:

- reproduction clonale des anciens services;
- formation insuffisante du personnel;
- difficulté à évaluer les ressources et les avantages découlant des biens et services fournis par les aires protégées, du fait de la faible importance économique et sociale attribuée au secteur;
- absence d'une approche globale des questions relatives au financement, et nécessité de concevoir des systèmes novateurs de mobilisation des fonds;
- appui inadéquat à des activités de base comme la recherche, la vulgarisation et l'éducation.

Le groupe a formulé les ***recommandations*** suivantes:

1. relever les conditions sociales et de vie du personnel de gestion des aires protégées par l'amélioration des logements, des services de santé, des salaires et des indemnités: fournir des moyens de transport adéquats pour les activités de conservation et d'interaction avec les groupes locaux;
2. adapter les modes de gestion aux nouvelles situations et aux nouveaux besoins, encourager dans une certaine mesure l'autonomie, la souplesse et l'initiative;
3. instaurer des liens avec d'autres secteurs et des alliances entre institutions, notamment celles s'occupant de développement rural, afin de renforcer les synergies et d'assurer un meilleur usage de ressources limitées;
4. affecter volontairement des ressources à la formation rigoureuse et mettre au point de modules de recyclage afin de renforcer la coopération avec des institutions de formation et d'enseignement supérieur, dont les programmes incluront les sciences sociales, des questions économiques, des approches de la vulgarisation novatrices et des aspects relatifs aux économies rurales et au développement;
5. effectuer des échanges de personnel entre les pays pour faciliter le partage d'expériences pratiques en matière de conservation, de développement rural et de formation sur le terrain.

Mécanismes de financement

Les *contraintes* suivantes ont été identifiées:

- rendements insuffisants des fonds générés par les aires protégées à affecter à la conservation, à la gestion des aires protégées et au développement local;
- faible priorité dans l'affectation des ressources.

Le groupe a formulé les ***recommandations*** suivantes:

1. promouvoir des arrangements en vertu desquels les crédits alloués au développement rural seront affectés à la création de zones tampons et, inversement, une importante partie des fonds des programmes de conservation sera destinée au développement des collectivités locales; cet objectif serait réalisé par le biais de projets intégrés reliant la conservation et le développement rural;
2. promouvoir des activités générant des rendements financiers par l'utilisation respectueuse des ressources, y compris les produits forestiers non ligneux, aux fins du développement rural local;
3. concevoir et promouvoir des mécanismes novateurs de génération de ressources, y compris les fonds en dotation, les microcrédits et les arrangements d'autoassistance.

Annexe 5**LISTE DE PARTICIPANTS****BANGLADESH****Mr Mohammad Nurul ALAM**

Member-Director

Bangladesh Agricultural Research Council
 Ministry of Agriculture, Farmgate
 Tejgaon, Dhaka 1215
 Tel. ++8802 9126612 - Fax ++8802 9130844

BOLIVIA/BOLIVIE**Mr Sergio EGUNO BUSTILLOS**

(Servicio Nacional de Areas Protegidas)
 Chief of the Unit of Programmes and Projects
 Ministry of Sustainable Development and Planning
 Av. 20 de Octubre No. 2782
 La Paz
 Tel. ++591 2 434420 - Fax ++591 2 434540
 E-mail: Lpabon@zuper.net

BOTSWANA**Mr Obert GWAPELA**

Wildlife Officer – Chobe Park Manager
 Department of Wildlife and National Parks
 P.O. Box 17
 Kasane
 Tel. ++267 651625 - Fax ++267 651623
 E-mail: dwnp@gov.bw

CAMEROON/CAMEROUN**Mr Bernard FOSSO**

Chief of Service
 Environment and Forestry
 Department of Wildlife and Protected Areas
 Yaoundé
 Tel. ++237 239228 - Fax ++237 239236

CUBA**Mr Antonio PERERA PUGA**

(Director of Protected Areas)
 Director
 Dirección del Centro Nacional de Areas Protegidas
 Ministerio de Ciencia, Tecnología y Medio Ambiente
 Calle 18A N° 4114 entre 41 y 47, Miramar, Playa
 La Habana
 Tel. ++53 7 227970 - Fax ++53 7 240798
 E-mail: tonyperera@unepnet.inf.cu

GHANA**Mr Nicholas K. ANKUDEY**

Ag. Executive Director
 Wildlife Division
 Forestry Commission
 Ministry of Lands and Forestry
 P.O. Box M.239
 Accra
 Tel. ++233 21 666129 - Fax ++233 21 666476

GUINEA/GUINEE**Mr Mamadou DIA**

Ingénieur des Eaux et Forêts
 Chef, Section Aires Protégées
 Direction Nationale des Eaux et Forêts
 Ministère de l'agriculture et l'élevage
 B.P. 624
 Conakry
 Tel. ++224 223907

Mr Cécé Papa CONDÉ

Ingénieur des Eaux et Forêts et
 Directeur Adjoint Centre Forestier
 Direction Nationale des Eaux et Forêts
 Centre Forestier de N'Zérékoré
 Ministère de l'agriculture et l'élevage
 B.P. 624
 Conakry
 Tel. ++224 223907
 N'Zérékoré – B.P. 171
 Tel/Fax ++224 910389 - Tel. Sat +874 781 485091

INDIA/INDE**Ms Ruchi BADOLA**

Associate Professor
 Wildlife Institute of India (WII)
 P.O. Box 18
 Chandrabani, Dehra Dun
 Tel. ++91 135 640112 - Fax ++91 135 640117
 E-mail: ruchi@wii.gov.in

Mr B.D. BHAGAT

Principal Chief Conservator of Forests – Bihar
 Ministry of Environment and Forests
 C/o FAO - 55 Lodi Road
 New Delhi
 Tel. ++91 651 500455/503889 - Fax ++91 651 500413

Mr S.K. CHAKRABARTY

Principal Chief Conservator of Forests (Wildlife) and
 Chief Wildlife Warden, Karnataka
 Aranya Bhavan (2nd Floor)
 18th Cross Malleswaram
 Bangalore – 560 003
 Tel. ++91 80 3345846 - Fax ++91 80 3346389
 E-mail: ccfcwlfb@bgl.vsnl.net.in

Dr C. DYAVAIH

Conservator of Forests
 (Wildlife)
 Mysore
 Tel/Fax ++91 821 480110

Mr P.K. SEN

Director Project Tiger
 Ministry of Environment and Forests
 Bihancer House, Annex 5
 Shahjahan Road
 New Delhi 110 011
 Tel. ++91 11 3384695 - Fax ++91 11 3384428
 E-mail: dirpt@envfor.delhi.nic.in

Mr R.C. SHARMA

Principal Chief Conservator of Forests, and
 Managing Director
 M.P.M.F.P. Federation
 Vikas Bhawan, M.P. Nagar, Zone-I
 Bhopal – 462011
 Tel. ++91 755 555869/553245 - Fax ++91 755 552628
 E-mail: mfpfed@mp.nic.in

Mr R.C. SHARMA

Conservator of Forest and
 Field Director, Pench Tiger Reserve
 Seoni (M.P.) 480661
 Tel. ++91 7692 50794 - Fax ++91 7692 50794

Ms Nishi SINGH

Director (Finance)
 Ministry of Environment and Forest
 Paryavaran Bhawan “B” Block
 CGO Complex, Lodi Road
 New Delhi
 Tel. ++91 436 23044/3384175 (home) - Fax ++91 436 9252
 E-mail: nishisingh79@hotmail.com

Mr V.K. SINHA

Chief Wildlife Warden – Kerala
 Forest Headquarters
 Vazhuthacaud
 Trivandrum – 695 014
 Kerala
 Tel. ++91 471 322217 - Fax ++91 471 322217

Mr Ram G. SONI

Chief Wildlife Warden - Rajasthan
 4074 Swarn Path, Mansarovar
 Jaipur – 302020
 Tel. ++91 141 380832 - Fax ++91 141 380832

Mr G.A. PATEL

Chief Conservator of Forests
 Gujarat State Forestry Department
 Gandhinagar – 382 001
 Gujarat State
 Tel. ++91 2712 30007 - Fax ++91 2712 21097

Mr Rajeev Kumar TYAGI

Conservator of Forests and Field Director
 Ranthambhore Tiger Project
 Sawai Madhopur, Rajasthan
 Tel/Fax ++91 7462 20223
 E-mail: rktvagi@nda.vsnl.net.in

Mr V.K. UNIYAL

Field Director, Project Tiger
 Periyar Tiger Reserve
 Parampuzha, S.H. Mount
 Kottayam, Kerala
 Tel/Fax ++91 481 565940

KENYA**Mr Ali A. KAKA**

Assistant Director, Parks/Reserves
 Kenya Wildlife Service
 P.O. Box 42076
 Nairobi
 Tel. ++254 2 501010 - Fax ++254 2 605828/505866/501752
 E-mail: kws@kws.org
 Website: www.kws.org

MALI**Mr Yafon BERTHE**

Ingénieur des Eaux et Forêts
 Conseiller Technique
 Ministère du Développement Rural et de l'Eau
 B.P. 61
 Bamako
 Tel. 222979/233006 - Fax 231023
 E-mail: dnaer@malinet.ml

MOROCCO/MAROC**Mr Mohammed RIBI**

Directeur du Parc National de Souss-Massa
 Direction Régionale des Eaux et Forêts du Sud Ouest
 B.P. 107
 Inezzane
 Tel. ++212 8 333880 - Fax ++212 8 840525

NIGERIA**Mr S.S. AJAYI**

Professor

Director, Centre for Environmental Protection and
Natural Resources

University of Ibadan

Ibadan

Tel. 02 8101868

E-mail: library@kdl.ui.edu.ng**SOUTH AFRICA/AFRIQUE DU SUD****Mr Mavuso MSIMANG**

Chief Executive

South African National Parks

P.O. Box 787

0001 Pretoria

Tel. ++27 12 343-9770 - Fax ++27 12 343-9959

E-mail: mavusom@parks-sa.co.za**Mr Richard PARRIS**

Director: Parks

South African National Parks

P.O. Box 787

0001 Pretoria

Tel. ++27 12 343-9770 - Fax ++27 12 343-2832

E-mail: rochelled@parks-sa.co.za**SUDAN/SOUDAN****Mr John AWANG AWOK TUT**Director of Conservation and Tourism within the
Wildlife Conservation and General Administration
Ministry of Interior

P.O. Box 336

Khartoum

Tel. ++249 11 772593 – 781864 - Fax ++249 11 770458

TANZANIA/TANZANIE**Mr Simon AWEDA**

Park Warden

Tanzania National Parks

Natural Resources and Tourism

P.O. Box 3134

Arusha

Tel. ++255 57 3471/4082 - Fax ++255 57 8216

Mr S.A. KAIHULA

Principal Game Officer

Wildlife Division

Ministry of Natural Resources and Tourism

P.O. Box 1994

Dar-es-Salaam

Tel. ++255 51 866408/866418/866375 - Fax ++255 51 865836/863496

E-mail: Direction of Wildlife – wildlife-division@twiga.com

Mr Adolf B. MATUNGWA
 Field Project Officer
 FAO/UNDP/GEF East-African Cross-Border Biodiversity Project
 Plot 47 Old Moshi Road
 P.O. Box 1041
 Arusha
 Tel. ++255 57 8398 - Fax ++255 57 8791
 E-mail: biodiversity@cybernet.co.tz

Mr M.G. MTAHIKO
 Principal Park Warden
 Tanzania National Parks
 Ministry of Natural Resources and Tourism
 P.O. Box 3134
 Arusha
 Tel. ++255 57 3471/4082 - Fax ++255 57 8216/4075

Mr W.A. RODGERS
 Regional Technical Adviser
 FAO/UNDP/GEF Cross-Border Biodiversity Project
 Plot 47 Old Moshi Road
 P.O. Box 1041
 Arusha
 Tel. ++255 57 8398 - Fax ++255 57 8791
 E-mail: war@twiga.com

THAILAND/THAILANDE
Mr Theerapat PRAYURASIDDHI, Ph.D.
 Technical Forest Official
 Natural Resources Conservation Office
 Royal Forest Department
 Ministry of Agriculture and Cooperatives
 61 Phaholyothin Road
 Chatujak, Bangkok 10900
 Tel. ++66 2 561-4292 ext. 797 and 579-7048 - Fax ++66 2 579-7048
 E-mail: Theerapat@hotmail.com

UGANDA
Mr Saul KAYE
 Deputy Director
 Planning, Monitoring, Research and Concessions
 Uganda Wildlife Authority
 P.O. Box 3530
 Kampala
 Tel. ++256 41 346280/7/8
 E-mail: uwapu@imul.com

Mr Moses OKUA
 Deputy Director
 Field Operations
 Uganda Wildlife Authority
 Ministry of Tourism Trade and Industry
 P.O. Box 3530 - Kampala
 Tel. ++256 41 346651

ZIMBABWE**Mr Mark CHIBANDA**

World Health Organization (WHO)
 Box CY 348
 Causeway, Harare
 Tel. ++263 4 728991 - Fax ++263 4 728998

Mr Graham CHILD

Zimbabwe DIFID
 11a Old Calton Road
 Mount Pleasant, Harare
 Tel. ++263 4 304387 - Fax ++263 4 308 569
 E-mail: child@africaonline.co.zw

Mr J. CHISIPO

Journalist
 12 Mhakure Road - Zengeza 2
 Chitungwiza

Ms A.M. CHISHAWA

Ecologist
 Box BE 398
 Belvedere, Harare
 Tel. ++263 4 795461 - Fax ++263 4 790470
 E-mail: safire@internet.co.zw

Mr Moses T. CHOTO

Deputy Director (Management and Conservation)
 Department of National Parks and Wildlife Management
 Ministry of Mines, Environment and Tourism
 P.O. Box CY 140
 Causeway, Harare
 Tel. ++263 4 724025 - Fax ++263 4 724914
 E-mail: nationalparks@gta.gov.zw

Mr David GWAZE

Ministry of Mines, Environment and Tourism
 Box HG595
 Highlands, Harare
 Tel. ++263 4 49878 - Fax ++263 4 497070
 E-mail: frchigh@iafrica.harare.com

Mr Charles JONGA

Campfire Association
 Mukuvisi Woodlands
 Box 661
 Harare
 Tel. ++263 4 747436
 E-mail: cjonga@yahoo.com

Mr W.M. MAKOMBE
 Director
 Department of National Parks and Wildlife Management
 Ministry of Mines, Environment and Tourism
 P.O. Box CY 140
 Causeway, Harare
 Tel. ++263 4 724027 – 792786/9 - Fax ++263 4 724914
 E-mail: nationalparks@gta.gov.zw

Mr M. MATIZHA
 Freelance Journalist
 Commonwealth News
 Box 3488
 Harare
 Tel. ++263 4 792721 ext. 31

Mr D. MARONGWE
 Assistant Secretary
 Ministry of Mines, Environment and Tourism
 P. Bag 7753
 Fax ++263 4 748541
 E-mail: ozone@gta.gov.zw

Mr S. MATANHIRE
 ART/ZIMTRUST
 Planning Officer
 P.O. Box 4027
 Harare
 Tel. ++263 4 722957 - Fax ++263 4 731719
 E-mail: matanhire@zimtrust.samara.co.zw

Mr Phillip MAZINGI
 Principal Natural Resources Officer
 Ministry of Mines, Environment and Tourism
 Natural Resources
 Box CY 385
 Causeway, Harare
 Tel. ++263 4 705671/705661 - Fax ++263 4 793123

Ms Abby MUGUGU
 Programme Officer – Natural Resources and Gender
 Zimbabwe Trust/Africa Resources Trust
 Box 4027
 Belgravia, Harare
 Tel. ++263 4 708841 - Fax ++263 4 795150
 E-mail: fanik@africaonline.co.zw

Mr C. MUTSIWEGOTA
 Forestry Commission
 Ministry of Mines, Environment and Tourism
 Box 467
 Bulawayo
 Tel. 60989

Ms Lucia MUZA
 Principal Research Officer
 Ministry of Land and Agriculture
 Agronomy Institute
 Box CY 550
 Causeway, Harare
 Tel. ++263 4 704531

Mr Stephan F. OSWALD
 Adviser
 GTZ
 Box 2406
 Harare
 Tel/Fax ++263 4 498024
 E-mail: sfp@harare.iafrica.com

Mr Adam TAUZENI
 Freelance Journalist
 Zimbabwe Farmer's Magazine (ZFU)
 427 Mandela Way
 Banket

Mr R.T. TSIKAI
 Photographer
 Ministry of Information
 P.O. Box 8150
 Causeway, Harare
 Tel. ++263 4 702067

Mr Stephen TSOROTI
 Consultant
 Zimbabwe Southern Media Features
 Box CY 2651
 Harare
 Tel. ++263 070 22644

Ms Lucy WELFORD
 PhD Research Student
 UK/Zimbabwe, Cambridge University
 37 Lewisian Avenue
 Chisipite, Harare
 Tel. ++263 4 496621
 E-mail: lucy@sirius.icon.co.zw

INTERNATIONAL UNION FOR CONSERVATION OF NATURE **(IUCN)**

Mr Misael KOKWE
 Ecosystems Programme Coordinator
 IUCN Regional Office for Sourthern Africa
 P.O. Box 745
 Harare, Zimbabwe
 Tel. ++263 4 728266/7
 E-mail: mak@iucnrosa.org.zw

UNITED NATIONS ENVIRONMENT PROGRAMME (UNEP)

Mr Jinhua ZHANG

Programme Officer
 Division of Environmental Information, Assessment
 and Early-Warning
 P.O. Box 30552
 Nairobi – Kenya
 Tel. ++254 2 623832 - Fax ++254 2 623943
 E-mail: Jinhua.Zhang@UNEP.org

UNITED NATIONS EDUCATIONAL, SCIENTIFIC AND CULTURAL ORGANIZATION (UNESCO)

Mr Trevor SANKEY

Programme Specialist in Environmental Sciences
 UNESCO Nairobi Office
 P.O. Box 30592
 Nairobi - Kenya
 Tel. ++254 2 622364 - Fax ++254 2 215991
 E-mail: trevor.sankey@unesco.unon.org

WORLD WIDE FUND FOR NATURE (WWF)

Mr Gonzalo OVIEDO

Head, People and Conservation Unit
 Avenue du Mont-Blanc
 CH-1196 Gland – Switzerland
 Tel. ++41 22 364-9542 or 364-9506 - Fax ++41 22 364-5829
 E-mail: goviedo@wwfnet.org

Mr Edward B. WILSON

Regional Representative
 WWF Regional Office for Southern Africa
 10 Lanark Road
 Belgravia, Harare
 Tel. ++263 4 252533/4 - Fax ++263 4 252533/4
 E-mail: ewilson@wwf.org.zw

FOOD AND AGRICULTURE ORGANIZATION OF THE UNITED NATIONS (FAO)

Mr El-Hadji SENE

Chief
 Forest Conservation, Research and Education Service (FORC)
 Forest Resources Division, Forestry Department
 00100 Rome, Italy
 Tel. ++39 06 5705 5978 - Fax ++39 06 5705 5137
 E-mail: Elhadji.Sene@fao.org

Mr Douglas WILLIAMSON
 Wildlife and Protected Area Management Officer
 Forest Conservation, Research and Education Service (FORC)
 Forest Resources Division, Forestry Department
 00100 Rome, Italy
 Tel. ++39 06 5705 2332 - Fax ++39 06 5705 5137
 E-mail: Douglas.Williamson@fao.org

Mr Kyran D. THELEN
 Senior Forestry Officer
 FAO Regional Office for Latin America and the Caribbean, RLC
 Casilla 10095
 Santiago, Chile
 Tel. ++56 2 337-2214 - Fax ++56 2 337 2101
 E-mail Kyran.Thelen@fao.org

Mr P.D. KONE
 Senior Forestry Officer
 FAO Regional Office for Africa, RAF
 P.O. Box 1628
 Accra, Ghana
 Tel. ++233 21 244051 - Fax ++233 21 244076668427
 E-mail: pape.kone@fao.org

Mr Michel LAVERDIERE
 Forest Conservation Officer
 FAO Subregional Office for Southern and Eastern Africa, SAFR
 P.O. Box 3730
 Harare, Zimbabwe
 Tel. ++263 4 791407 - Fax ++263 4 700724
 E-mail: michel.laverdiere@fao.org

Ms Chipo MOTSI
 FAO Secretariat
 Subregional Office for Southern and Eastern Africa, SAFR
 P.O. Box 3730
 Harare, Zimbabwe
 Tel. ++263 4 780140/5 - Fax ++263 4 700724
 E-mail: motsi@zic.co.zw

Ms Lucy LUNA
 FAO Secretariat
 Forest Conservation, Research and Education Service (FORC)
 Forest Resources Division, Forestry Department
 00100 Rome, Italy
 Tel. ++39 06 5705 3507 - Fax ++39 06 5705 5137
 E-mail: lucy.luna@fao.org